



Communiqué de presse

L'ONP lance « MyPension », le dossier de pension en ligne

Ce 25 mai, l'Office national des Pensions lance « MyPension », le dossier de pension en ligne. Cette application interactive permet aux travailleurs et aux pensionnés du régime salarié de consulter leur dossier de pension et de suivre pas à pas son évolution. L'accès à MyPension se fait via le site web de l'ONP www.onp.fgov.be et nécessite un lecteur de carte d'identité électronique ou un token.

MyPension, le dossier de pension interactif et sécurisé, est une plateforme interactive accessible à tout citoyen qui travaille ou qui a travaillé en tant que salarié au cours de sa carrière professionnelle. Il a pour objectif de faciliter les échanges d'informations entre l'ONP et le citoyen.

Afin de garantir la confidentialité des dossiers de pension individuels, le citoyen est invité à s'identifier via un lecteur de carte d'identité électronique ou en encodant les données de son token. Dans sa session sécurisée, le citoyen peut rapidement accéder aux informations de son dossier de pension et entreprendre différentes démarches administratives.

Les 3 500 000 travailleurs salariés peuvent :

- ~ vérifier les données de carrière pension ;
- ~ obtenir une simulation de leur montant de pension sur base de ces données de carrière pension ;
- ~ suivre l'évolution de leur demande de pension en temps réel ;
- ~ adapter leurs données de contact ;
- ~ consulter une version électronique des courriers échangés avec l'ONP.

Les 1 900 000 pensionnés des régimes salarié et indépendant peuvent :

- ~ prendre connaissance de la date du prochain paiement de leur pension ;
- ~ consulter la ventilation des montants reçus ;
- ~ adapter leurs données de contact ;
- ~ demander l'envoi des courriers de l'ONP sur leur adresse e-mail ;
- ~ retrouver une version électronique des courriers échangés avec l'ONP ;
- ~ communiquer un numéro de compte bancaire pour le versement de leur pension.

En permettant au citoyen de suivre l'évolution de son dossier de pension, l'ONP espère ainsi gagner davantage de transparence vis-à-vis de son fonctionnement. MyPension permettra également à l'ONP de réduire son empreinte écologique en diminuant sa consommation de papier.

Depuis longtemps, l'informatisation est un des moteurs de la modernisation de l'ONP. Maintenant, avec le lancement de MyPension, c'est dans l'e-government que l'ONP entre de plein pied. Cette initiative est soutenue par le Gouvernement fédéral et son Ministre des Pensions Michel Daerden.

Pour plus d'info



Office national des Pensions

Ligne verte gratuite : 0800 50 256 (en semaine de 8h30 à 12h et de 13h à 17h)

Site web : www.onp.fgov.be
www.mypension.be

Mail : info@onp.fgov.be